

CAISSES PALETTES POUR MARCHANDISES DANGEREUSES homologuées pour stockage et transport de batteries



Certifié UN

Caractéristiques :

CB1 :

Dimensions (L x L x H) : 1200 x 800 x 740 mm

Volume : 470 l

Masse brute maximale : 432,3 kg

Numéro d'agrément : 4H2/Y433/S/22/D/BAM 15539-CR

CB3 :

Dimensions (L x L x H) : 1200 x 1000 x 740 mm

Volume : 610 l

Masse brute maximale : 438,8 kg

Numéro d'agrément : 4H2/Y439/S/22/D/BAM 15393-CR

Le type de conception est conforme aux dispositions d'essai des réglementations internationales suivantes pour les emballages pour le transport de marchandises dangereuses (groupes d'emballage II et III) :

- L'Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par route (ADR)
- Réglementations sur le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RIO)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG)
- Les Recommandations Relatives au Transport de Marchandises Dangereuses des Nations Unies
- Les Recommandations Techniques pour le Transport Sécurisé des Marchandises Dangereuses par Air (ICAO) sont rédigées de la même manière dans le règlement IATA sur les marchandises dangereuses (IATA-DGR)